

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 358

présenté par  
M. Vercamer, M. Maurice Leroy, M. Sauvadet  
et les membres du groupe Nouveau Centre

-----  
à l'amendement n° 128 de la commission des affaires culturelles  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 17**

Compléter l'alinéa 1 de cet amendement par la phrase suivante :

« La conférence analyse enfin les conséquences du dispositif sur le recours au temps partiel dans les secteurs marchand et non marchand. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement précise que la conférence nationale évalue également l'impact du dispositif sur le recours au temps partiel, dans les secteurs marchand et non marchand.